



RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 25/17 : Demande d'un crédit de CHF 239'500.- pour des ouvrages communaux d'infrastructure au lieu-dit « Pré-Bryand » : bouclage d'eau potable passant sous la Broye avec demande de crédit.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission nommée pour cet objet s'est réunie le jeudi 9 novembre 2017 à 19h30 à la salle de Mazan en présence de Madame Michèle Pidoux, Municipale responsable des services industriels, de la voirie, des forêts et des infrastructures souterraines et routières, ainsi que Monsieur Silvain Wenger, du bureau NPPR. Nous tenons à les remercier pour les réponses apportées à nos différentes questions.

Le secteur de « Pré-Bryand » est en plein développement. L'alimentation en eau potable de ce quartier se fait actuellement par une conduite privée. La structure actuelle est dangereuse au niveau sanitaire et ne fournit plus les prestations requises en cas de défense incendie. Une perte d'eau d'environ 10 M3 par jour est nécessaire pour garantir de l'eau potable.

La Municipalité s'est vu proposer deux possibilités d'effectuer ce bouclage de réseau :

- Rester sur la rive gauche jusqu'en face du puits du Plan. (680m)
- Traverser la rivière pour rejoindre la conduite existante sur la rive droite. (130m).

Bien que plus avantageuse, la deuxième solution proposée par la Municipalité est aussi celle qui permettra d'avoir un réseau d'eau potable cohérent dans ce secteur, et ainsi d'assurer la défense incendie des entreprises qui s'y installeront.

Différentes offres sont en cours d'études et le début des travaux se fera au printemps 2018.

La subvention de L'ECA selon les informations fournies, serait de 50% du montant de l'ouvrage.

Par conséquent, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission propose au Conseil Communal d'amender la conclusion 2 du préavis en précisant que la subvention ECA sera à déduire du montant accordé, et d'accepter les trois autres telles que présentées.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 25/17;
- ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet et celui de la COGEFIN;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

1. Autorise formellement la Municipalité à faire entreprendre les travaux d'ouvrages communaux d'infrastructures au lieu-dit « Pré Bryand », bouclage d'eau potable passant sous la Broye.

2. Amendée.

Accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 239'500.- TVA incluse, pour la réalisation d'une conduite eau potable dans le secteur « Pré Bryand », dont à déduire une subvention ECA.

3. Prend acte que le total des dépenses-recettes de la conclusion 2 sera comptabilisé au bilan dans les comptes d'investissements des services concernés, avec solde amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en 30 ans maximum.

4. Autorise formellement la municipalité, selon les nécessités, à emprunter tout ou partie de la dépense globale de CHF 239'500.- aux meilleures conditions du marché.

La commission était composée de :

- Madame Françoise Matthey, PS/V.
- Messieurs Pierre-Alain Bohnenblust et Etienne Habegger, EM.
- Messieurs Willy Blaser et Nicolas Martin, rapporteur, PLR.

Nicolas Martin, rapporteur.

